

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2020 A 19H00
- - - COMPTE RENDU - - -

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM s'est réuni dans la salle Anicet Choquet, sous la présidence de Monsieur Bertrand PETIT, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis soit par voie dématérialisée soit par écrit aux conseillers municipaux le 09 décembre 2020 en fonction de leur demande. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09 décembre 2020.

Etaient présents : M. Bertrand PETIT, M. Patrick TILLIER, Mme Christelle GODART, M. Franck FOULON à partir de la question n°10 (D2020-12-78), Mme Virginie BRIOT, M. Bernard HAU, Mme Marie-Agnès LAMOTTE, M. Frédéric GAUTRIN, Mme Sylviane LEFEBVRE, M. Jean-Paul HOLLANDER, M. Joël LANNOY, M. Hervé FERARE, Mme Annick VANACKER, Mme Inès LHERBIER, Mme Sophie MILON, Mme Sylvie BELPALME, Mme Valérie LAGACHE, M. Vincent CAILLIAU, Mme Isabelle BAZIN, Mme Isabelle COGNON, Mme Edwige LAGAIZE, M. Arnaud CHILOUP, M. Mathieu DESFACHELLES, M. Nicolas GUILBERT, M. Loïc SOULIEZ, Mme Marie MERIAUX, Mme Nicole DECOOL, M. Joël PRUNIER, M. Alexandre SANNIER, M. Antoine LECOCQ, M. David LALIAUX

Excusés : M. Didier SANTRAIN qui donne pouvoir à M. Jean-Paul HOLLANDER – M. Franck FOULON (jusqu'à la question n°9 (D2020-12-77)) qui donne pouvoir à M. Hervé FERARE

Absente excusée : Mme Déborah GREBAUT

Secrétaire de séance : M. Arnaud CHILOUP

La séance est ouverte à 19h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Il est soumis à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 09 octobre 2020. Le procès-verbal est déclaré adopté.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.



UBANISME / AFFAIRES FONCIERES

D2020-12-71 : CONVENTION DE SERVITUDE PLACE PIERRE DE COUBERTIN

Rapporteur : Monsieur HOLLANDER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré consent à la SCI TONTOUTA une servitude de passage à titre purement gratuit. Il dit que les frais d'acte seront à la charge exclusive du propriétaire du fonds dominant et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir dans cette affaire.

**Adopté à la majorité
1 voix contre – 1 abstention**

D2020-12-72 : INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE PUIS PUBLIC COMMUNAL DES VOIRIES, ESPACES VERTS ET RESEAUX DIVERS DE LA RESIDENCE DU PARC

Rapporteur : Monsieur HOLLANDER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour compléter la délibération D2020-02-01 afin d'intégrer dans le domaine public communal, l'allée des Cerisiers, Résidence du Parc, pour une longueur totale de 250 mètres linéaires.

Adopté à l'unanimité

D2020-12-73 : INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE PUIS PUBLIC COMMUNAL DES VOIRIES, ESPACES VERTS ET RESEAUX DIVERS DE LA RUE DES NENUPHARS ET DE LA RUE DES ROSEAUX – LOTISSEMENT « LE RIVAGE »

Rapporteur : Monsieur HOLLANDER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour compléter la délibération D2019-12-65 afin d'intégrer dans le domaine public communal, la voirie des Nénuphars et des Roseaux, pour une longueur totale de 470 mètres linéaires.

Adopté à l'unanimité

JEUNESSE

D2020-12-74 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS MUNICIPAL : DATES D'OUVERTURE 2021

Rapporteur : Madame LAGACHE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les dates d'ouverture de l'accueil collectif de mineurs municipal proposées :

- Hiver : du 22 février au 05 mars 2021 (10 jours)
- Printemps : du 26 avril au 07 mai (10 jours)
- Été : du 8 Juillet au 30 juillet (16 jours)
- Automne : du 18 Octobre au 29 Octobre (10 jours)

Adopté à l'unanimité

D2020-12-75 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS MUNICIPAL : TARIFS 2021

Rapporteur : Madame LAGACHE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs 2021 proposés qui sont ceux qui ont été appliqués en 2017, 2018, 2019 et 2020.

Adopté à l'unanimité

D2020-12-76 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS MUNICIPAL : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT COLONIE

Rapporteur : Madame LAGACHE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement, pour une durée d'un an, du contrat colonie avec la CAF en vue de l'organisation de la colonie destinée aux 14-17 ans durant l'été 2021.

Adopté à l'unanimité

D2020-12-77 : ORGANISATION DES MERCREDIS MALINS

Rapporteur : Madame LAGACHE

Dans le cadre de l'organisation de cet accueil pour l'année 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'ensemble des dates d'ouverture proposées.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

D2020-12-78 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, crée un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à raison de 25h30, modifie en conséquence le tableau des emplois et des effectifs et inscrit les crédits correspondants au Budget Primitif 2020.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

D2020-12-79 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES – ADHESION DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur TILLIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de l'adhésion de la Commune au groupement de commandes portant sur l'achat des fournitures administratives, désigne Monsieur Patrick TILLIER représentant titulaire et Madame Marie-Agnès LAMOTTE représentante suppléante, valide la répartition des frais de coordination du groupement, accorde Monsieur le Maire à engager toutes les démarches y afférentes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention, le marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

D2020-12-80 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Rapporteur : Monsieur TILLIER

Suite à la difficulté d'obtenir le recouvrement définitif de recettes auprès de certains contribuables et après avoir épuisé l'ensemble des recours possibles, la Trésorerie de Saint Omer propose l'admission en non-valeur de titres émis sur exercices antérieurs pour un montant de 990.19 €. La dépense sera prélevée sur l'article 6541 du budget primitif 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

D2020-12-81 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – REGULARISATION DE CREDITS

Rapporteur : Monsieur TILLIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la modification budgétaire n°2 sur le budget principal.

Adopté à l'unanimité

D2020-12-82 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES

Rapporteur : Monsieur TILLIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la reconduction de l'adhésion de la Commune au groupement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

D2020-12-83 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 : TRAVAUX DE RENOVATION DES CUISINES DE LA SALLE ANICET CHOQUET

Rapporteur : Monsieur TILLIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'opération de rénovation des cuisines salle Anicet Choquet et accepte de solliciter une subvention de 15 967.97 € (25% du coût des travaux) au titre de la DETR 2021.

Adopté à l'unanimité
4 abstentions

D2020-12-84 : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (DSIL) DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU RIVAGE

Rapporteur : Monsieur TILLIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'opération d'aménagement de la Place du Rivage et accepte de solliciter une subvention de 432 168.00 € (80% du coût des travaux) au titre de la DSIL 2020.

Adopté à l'unanimité
3 abstentions

ADMINISTRATION GENERALE

D2020-12-85 : INSTALLATIONS CLASSEES – ENQUETE PUBLIQUE – BRASSERIE GOUDALE SAS

Rapporteur : Monsieur HOLLANDER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale émise par la brasserie Goudale SAS.

Adopté à l'unanimité

D2020-12-86 : DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DANS LES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les dérogations au repos dominical proposées.

Adopté à la majorité
4 voix contre – 2 abstentions

D2020-12-87 : DEMATERIALISATION : CONVENTION AVEC LA PREFECTURE

Rapporteur : Monsieur TILLIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la mise en place de la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires, accorde Monsieur le Maire à engager toutes les démarches y afférentes et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

D2020-12-88 : DEMATERIALISATION : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS

Rapporteur : Monsieur TILLIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la participation de la Commune à l'accompagnement proposé par le CDG62, accorde Monsieur le Maire à engager toutes les démarches y afférentes, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier, décide de mettre à disposition du CDG62 les ressources matérielles et humaines nécessaires à cet accompagnement et décidé d'acquiescer les certificats nécessaires à l'envoi et éventuellement à la signature.

D2020-12-89 : PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Président informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h20